

(1)

(N° 22.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SESSION DE 1860-1861.

Projet de Loi qui ouvre au budget du Ministère de l'Intérieur, pour l'exercice 1860, un crédit de 25,000 francs, destiné à payer à la dame veuve DUMONT des honoraires dus à feu son mari.

(Voir les N° 178 et 185, session 1859-1860, et le N° 36, session 1860-1861 de la Chambre des Représentants.)

LÉOPOLD, ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut :

Les Chambres ont adopté et Nous sanctionnons ce qui suit :

ARTICLE UNIQUE.

Il est ouvert au Ministère de l'Intérieur, pour l'exercice 1860, un crédit de vingt-cinq mille francs (fr. 25,000), destiné à payer à la dame veuve DUMONT des honoraires dus à feu son mari.

Cette somme formera l'article 144 de ce budget, et sera couvert au moyen des ressources ordinaires de l'exercice 1860.

Bruxelles, le 15 janvier 1861.

*Le Président de la Chambre
des Représentants,
(Signé) VERVOORT.*

*Les Secrétaires,
(Signé) Baron CH. SNOY.
H. DE BOE.*